

Commune :
MORLAIX (151)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2782M

Document vérifié et numéroté le 14/01/2020
ACDIF BREST
Par M. SOURBETS Philippe BANT_Morlaix
GEOMETRE PRINCIPAL
Signé

BREST
Bureau Antenne du cadastre de MORLAIX
PLACE DU POULIET
CS 27907
29679 MORLAIX CEDEX
Téléphone : 02.98.88.91.55
Fax : 02.98.88.92.04
ptgc.finistere.morlaix@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 14/01/2020
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par AT OUEST (2)
Réf. : MX5334
Le 12/12/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rattaché par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc. ...).

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

